

Municipalité de St-Germain-de-Grantham

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR la soussignée, Nathalie Lemoine, Directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire le 9 avril 2018 à 19 heures 30, à la salle du conseil municipal, situé au 233, Chemin Yamaska ;

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 1. Réduire le nombre de côté fermé de l'abri pour la cueillette de marchandise à un côté ayant façade vers l'autoroute
- 2. Augmenter le nombre d'enseigne soit 3 plutôt que 2 autorisé
- 3. Augmenter la superficie maximum autorisée de 47,48m² soit: passer du maximum autorisé 76.07m² à 123,55 m² la largeur minimum du bâtiment principal projetée de 0,9 mètre

Ladite propriété est située au **190, boul. Industriel**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à St-Germain-de-Grantham ce 21^e jour du mois de mars 2018



Nathalie Lemoine, directrice générale
